

**JEUDI 30 MARS 2023**  
Amphi 310 - IAE Nancy

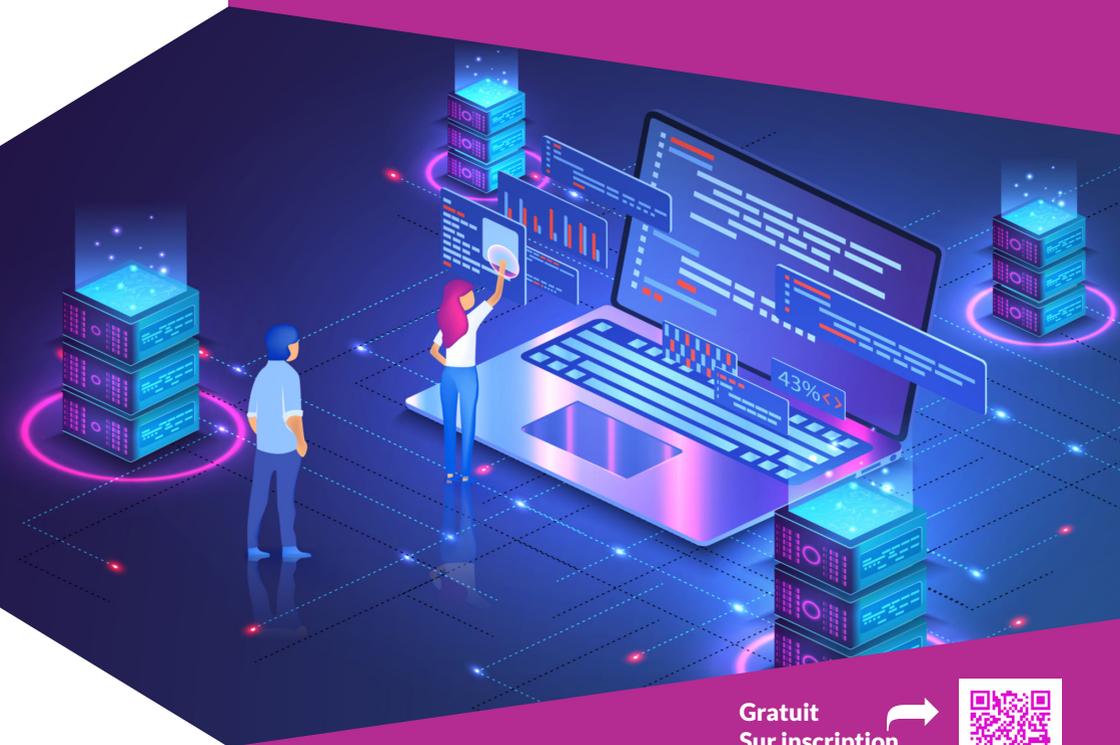
09h30  
17h00

**PROJET** Le droit des plateformes numériques :  
observatoire et analyse pluridisciplinaire

COLLOQUE INAUGURAL

# LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

Approche transversale  
*Droit des affaires - Droit du travail*



Renseignements  
ifg-contact@  
univ-lorraine.fr

Gratuit  
Sur inscription  
préalable en ligne



IAE NANCY - Campus Manufacture - Pôle Herbert Simon - 13 rue Michel Ney - 54000 Nancy



# LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES

## Approche transversale

### *Droit des affaires - Droit du travail*

Les plateformes numériques et la place qu'elles occupent déjà aujourd'hui dans le monde des affaires effraient et fascinent les juristes. Cette fascination trouve sans doute ses origines dans la facilitation et la rapidité des opérations financières et des échanges de tous genres. Cependant, la prolifération des plateformes entraîne de nombreux risques.

Dès lors, la question se pose de savoir s'il ne faudrait pas réguler ces plateformes. Cette question semble d'autant plus pertinente que leur régulation est susceptible de freiner leur évolution, ainsi que la prolifération du modèle économique qui les sous-tend. Ce premier colloque, inaugural entend poursuivre cette réflexion, à partir de travaux déjà réalisés sur le sujet.

Il aura tout d'abord comme objectif de dresser un bilan aussi lucide que possible des difficultés et risques qui sont associés au développement des plateformes dans le monde des affaires. *Quid* par exemple de la sécurité des échanges (documents transférables) et des données à travers les plateformes ? *Quid* des risques pour les investisseurs qui s'y aventurent ?

Dans un second temps cette journée sera dédiée à l'exploration du rôle des plateformes numériques dans le droit des sociétés français et étranger, dans les transports et la logistique ainsi que dans un domaine inattendu... celui de la Justice...

Un type de plateformes attirera ensuite particulièrement notre attention : les plateformes d'emploi... Celles-ci, à travers leur modèle économique, l'Uberisation, font actuellement l'objet de tentatives de régulation, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national. Nous interrogerons ces tentatives tout en sachant qu'il y des domaines, notamment le « *crowd working* », dans lesquels une régulation nationale ou européenne, risque de s'avérer inefficace.

Ce colloque inaugural s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche pluriannuel sur les plateformes numériques et fait partie du projet global de l'IFG pour la période 2023-2028. Il réunit pour l'heure une vingtaine de chercheurs de l'Université de Lorraine et d'ailleurs. Le colloque du 30 mars 2023 offrira par ailleurs l'occasion d'annoncer officiellement le lancement, au sein de l'IFG, d'une revue électronique répondant aux exigences de la Science ouverte, avec l'appui de l'UL et du FNSO. Intitulée « *Revue Plateformes Numériques* » (RPN), celle-ci aura vocation à accueillir dans un premier numéro l'essentiel des communications présentées au colloque.

Le lancement d'une revue dédiée à cette thématique transversale et pluridisciplinaire, en « *open access* », susceptible d'accueillir des publications en anglais, nous a semblé être une démarche s'inscrivant dans la volonté de l'IFG d'affirmer son identité et de mettre à profit les compétences avérées ou à venir de ses membres dans le domaine du numérique.

# PLATEFORMES NUMÉRIQUES ET DROIT DES AFFAIRES

09h30

## MOTS D'ACCUEIL

*par Julien Lapointe, Directeur de l'Institut François Gény*

09h40

## LOI TYPE SUR LES DOCUMENTS TRANSFÉRABLES ÉLECTRONIQUES

*par Olivier Cachard, Professeur, Université de Lorraine*

10h00

## PLATEFORMES ET GOUVERNANCE DES DONNÉES

*par Maximilien Lanna, Professeur Junior, Université de Lorraine*

10h20

## FINTECH AND QATARI LAW

*par Andrew Dahdal, Professeur associé, University of Qatar*

10h40

## DROIT DES MARCHÉS FINANCIERS ET PLATEFORMES : QUELS RISQUES POUR LES INVESTISSEURS ?

*par Mariia Domina, MCF, Université de Lorraine*

11h00

## Pause

11h10

## USE OF DIGITAL TECHNOLOGIES IN COMPANY LAW IN A COMPARATIVE CONTEXT

*par Ivan Romashchenko, Docteur en droit, Mykolas Romeris  
University, Lithuania*

11h30

## LEGALTECHS ET LA JUSTICE NUMÉRIQUE

*par Florence G'Sell, Professeur, Université de Lorraine*

11h50

## QUELLE RÉGULATION POUR LES PLATEFORMES DE TRANSPORT ?

*par Xavier Delpéch, Professeur Associé, Université Lyon III*

12h10

## Discussion

12h30

## Pause

# LE CAS PARTICULIER DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES D'EMPLOI

14h00

**LES IMPRÉCISIONS DU CHAMP D'APPLICATION DE LA PROPOSITION DE DIRECTIVE SUR LES PLATEFORMES NUMÉRIQUES D'EMPLOI**  
*par Claire Marzo, MCF HDR, Université Paris- Est Créteil*

14h20

**LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DES PLATEFORMES SELON LA PROPOSITION DE DIRECTIVE**  
*par Luca Ratti, Professeur Associé, Université du Luxembourg*

14h40

**LA TRANSPARENCE DES ALGORITHMES ET LE PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION**  
*par Charlotte Bouvet, Doctorante, Université de Lorraine*

15h00

**DROIT DU TRAVAIL-DROIT DE LA CONCURRENCE : LES LIGNES DIRECTRICES DU 30 SEPTEMBRE 2022**  
*par Silvia Borelli, Professeur associé, Université de Ferrara, Italie*

15h20

*Discussion*

15h35

*Pause*

15h50

**LE TRAVAIL DE PLATEFORME, APPROCHE CONTENTIEUSE**  
*par Raphaël Dalmasso, MCF HDR, Université de Lorraine*

16h10

**LA REPRÉSENTATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS DE PLATEFORME, ET LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SECTORIELLE**  
*par Barbara Palli, MCF, Université de Lorraine*

16h30

**TABLE RONDE : LES PLATEFORMES D'EMPLOI VUES SOUS L'ANGLE DU DROIT COMPARÉ**  
*avec la participation de Silvia Borelli, de Raphaël Dalmasso, de Claire Marzo, de Barbara Palli et de Lucas Ratti*

17h00

*Fin de la journée*